

Editorial

Remplissant totalement la mission qui est la sienne, votre CRPF s'implique le plus possible dans les questions cynégétiques, en particulier dans la gestion des populations de cervidés. Il lui revient de veiller à ce que la densité de ce grand gibier soit compatible avec la gestion durable de vos forêts. Nous sommes tout à fait conscients que l'équilibre sylvo-cynégétique est localement rompu, notamment dans le Cantal où la densité de cerfs est excessive. Le renouvellement des plantations est compromis alors qu'il est réalisé au prix de lourds investissements. Je tiens à vous dire que votre Conseil de Centre a pris, dans sa séance du 28 mars 2014, une délibération forte faisant part de vos préoccupations et de notre volonté d'influer sur ce sujet cynégétique. En permanence vos conseillers de Centre, les ingénieurs et techniciens recueillent données et informations permettant de suivre l'évolution, d'émettre utilement remarques et avis lors de



rencontres et réunions avec tous les acteurs du monde cynégétique. C'est dans le dialogue permanent que le CRPF Auvergne peut faire entendre la voix des forestiers.

Arnaud de MONTLIVAUT
Président du CRPF Auvergne

Plus de bois mobilisé en Auvergne

Pourtant extrêmement morcelée en Auvergne, la forêt privée constitue plus que jamais le principal maillon de l'amont forestier. La récolte de bois, selon l'enquête Agreste réalisée par le ministère de l'Agriculture et de la Forêt, a encore progressé en 2012, avec une augmentation de + 3 % en Auvergne pour le bois d'œuvre alors qu'elle recule de 11 % en France. L'enquête nous apprend aussi que le propriétaire auvergnat, très attaché à sa propriété, en est géographiquement assez proche, contrairement à une idée répandue : c'est souvent un rural, de 64 ans d'âge moyen, comme le propriétaire forestier français type.



Par contre, son attachement est plus affectif que physique, puisqu'il passe dans sa forêt en moyenne 16j/an, soit moitié moins de temps que la moyenne nationale. Alors, n'hésitez pas à contacter les techniciens du CRPF qui sont là pour vous accompagner dans vos forêts, vous conseiller et vous aider à mobiliser davantage de bois, dans le respect d'une gestion durable. Parce que c'est ensemble qu'on construit une région forestière belle et toujours plus productrice.

Anne-Laure-Soleilhavoup,
Directrice du CRPF Auvergne

Formation Forestière FOGEFOR : des places sont encore disponibles !

- **La fiscalité forestière** : 7 et 8 octobre à la Maison de la Forêt et du Bois à Lempdes.
- **Forêt et cervidés** : 11, 12 et 29 septembre région de Brioude et Cantal.
- **Les réglementations qui s'imposent aux sylviculteurs** : 20 et 21 novembre 2014 à Lempdes.
- **Le sylviculteur face au changement climatique** : 10 octobre et 14 novembre 2014 dans l'Allier.
- **Les calculs économiques en forêt** : 3 et 19 novembre à Lempdes.
- **Bûcheronnage et réalisation de travaux sylvicoles en sécurité** : 26 septembre, 3 et 17 octobre Montagne Bourbonnaise.

Profitez en, inscrivez vous au 04.73.98.71.17. ou par mail à fogefor-auvergne@foretpriveefrancaise.com



Toute notre reconnaissance à M. Charles Henri de Provenchères

Précédemment Conseiller de Centre au CRPF, Président du Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme puis dernièrement de l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne, premier Vice-Président, puis trésorier d'Auvergne Promobois, M. de Provenchères qui s'est fortement impliqué avec conviction et réussite pour la forêt privée quitte ses fonctions. Il s'est personnellement engagé à défendre les intérêts des propriétaires forestiers dans toutes les instances locales et nationales. Parmi les dossiers menés avec énergie et efficacité on peut citer celui du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier qui mobilise les propriétaires et leur bois, celui du Sapin Blanc de Massif, le projet innovant de la Plate-forme d'échanges de données économiques et cartographiques qui va proposer des services aux propriétaires et professionnels et faciliter leur mise en relation, dont il reste par ailleurs le Président du comité de pilotage. Mais aussi sur tous les dossiers environnementaux comme Natura 2000 ou le Schéma Régional de Cohérence Ecologique où il a fait entendre les besoins des forestiers. Bonne continuation pour d'autres projets !



Deux nouveaux Présidents : Mme Anne-Marie Bateau, pour l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne et M. Pierre Faucher pour le Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme

Présidente du Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme depuis 2008, Mme Bateau succède à M. Charles-Henri de Provenchères et devient la nouvelle Présidente de l'URFA.

Contact :
urfa-auvergne@foretpriveefrancaise.com - Tél : 04 73 98 71 36



M. Faucher devient lui le nouveau Président du Syndicat.

Contact :
syndicatforet63@wanadoo.fr
 Tél : 04 73 98 70 92



En bref : fiscalité

■ Le taux de remboursement forfaitaire pour les sylviculteurs non assujettis à la TVA qui était de 3,68 % en 2013, passe à 4,43 % pour les ventes de bois réalisées en 2014. Vous avez jusqu'au 31 décembre de l'année suivante pour en demander le remboursement en adressant le **formulaire 3520** au centre des impôts accompagné des attestations de vos acheteurs.

■ Les Conseils Généraux ont porté de 3,8 à 4,5 %, le **taux des droits d'enregistrements** sur les ventes de biens : Allier au 01/03/14, Cantal et Haute-Loire au 01/04/14, Puy-de-Dôme au 01/06/14. Le total des droits de mutation à titre onéreux au profit des collectivités publiques passe donc de 5,09 à 5,8665 %.

■ Modifications des **dispositifs "DEFI"** (Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt), tableau page ci-contre.

L. Depeige - CRPF Auvergne



Une nouvelle association de propriétaires forestiers « Dômes-Combrailles »



*Michel Fanget
 de Teilbet (63),
 Président de l'association*

L'association des propriétaires forestiers Dômes-Combrailles vient de voir le jour. Ce 12 juin 2014, une soixantaine de propriétaires étaient motivés pour donner un nouveau souffle au travail effectué par le CRPF sur ce secteur. L'équipe dirigeante nouvellement élue **invite cordialement les propriétaires des Combrailles et des Monts Dômes à rejoindre l'association** pour échanger expériences et connaissances, développer une sylviculture durable et initier toutes actions pour valoriser leur patrimoine forestier. Une assemblée générale est d'ores et déjà prévue à l'automne pour préciser cet ambitieux projet.

Contact : michel-fanget@orange.fr



Cet été pensez à votre Plan Simple de Gestion (PSG)

Le PSG est une garantie de gestion durable des forêts, avec des intérêts fiscaux, économiques et réglementaires pour le propriétaire (cf. Forêt d'Auvergne n°53). L'été est l'occasion de se réunir en famille pour faire le point sur son PSG :

- si la validité de votre PSG se termine en 2014, **pensez à le renouveler dès à présent,**
- si vous êtes propriétaire de 25 ha ou plus de forêt, **pensez à rédiger ou faire rédiger un PSG,**
- si vous avez déjà un PSG et que vous souhaitez y rajouter des parcelles forestières de plus de 4 ha sur la même commune ou sur des communes limitrophes, **pensez à faire un avenant à votre PSG.**

Suivez également votre programme de coupes et travaux afin de préparer pour 2015 et les années suivantes les opérations sylvicoles à réaliser. Les techniciens du CRPF sont à **vos dispositions** pour vous conseiller.

Cadre du PSG disponible sur : www.crpfauvergne.fr . **Contact :** auvergne@crpf.fr - Tél : 04 73 98 71 23.

Réduire son impôt sur le revenu : synthèse des différents DEFI 2014



Investissements 2014	DEFI ACHATS	DEFI TRAVAUX	DEFI ASSURANCES	DEFI CONTRATS
Investissements éligibles	<p>Acquisitions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parcelles boisées ou à boiser, de 4 ha au plus permettant d'agrandir une unité de gestion à plus de 4 ha - parts de groupements forestiers en numéraire - parts de société d'épargne forestière <p>Montants maximums annuels :</p> <p>célibataire : 5 700 € couple : 11 400 €</p> <p>en zones de montagne, les montants des acquisitions réalisées les 3 années précédentes pour constituer l'unité de gestion peuvent être pris en compte, dans la limite des plafonds.</p>	<p>Travaux sylvicoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plantation, dégagements, dépressage,... - aménagements de desserte - frais de maîtrise d'œuvre de ces travaux <p>Montants maximums annuels :</p> <p>célibataire : 6 250 € couple : 12 500 €</p> <p>RQ : dépenses payées en prélevant sur un Compte d'Investissement Forestier et Assurance (CIFA) non éligibles.</p>	<p>Versements de cotisations (ou fraction de cotisation) d'assurance couvrant le risque tempête.</p> <p>Montant maximum pour 2014 :</p> <p>Plafond de cotisation éligible : 7,20 €/ha *</p> <p>célibataire : 6 250 € couple : 12 500 €</p> <p>RQ : cotisations payées en prélevant sur un Compte d'Investissement Forestier et Assurance (CIFA) non éligibles.</p>	<p>Rémunérations versées pour la réalisation d'un contrat de gestion, conclu avec une coopérative, un expert, voire l'ONF</p> <p>Montants maximums :</p> <p>célibataire : 2000 € couple : 4000 €</p> <p>RQ : dépenses payées en prélevant sur un Compte d'Investissement Forestier et Assurance (CIFA) non éligibles.</p>
Réduction ou crédit d'impôt, taux	<p>Réduction d'impôt : 18 % (60 % pour l'achat de parts de sociétés d'épargne forestière)</p>	<p>Crédit d'impôt : 18 %</p> <p>25 % si le bénéficiaire est adhérent d'un groupement de producteurs.</p>	<p>Réduction d'impôt : 76 %</p>	<p>Crédit d'impôt : 18 %</p> <p>25 % si le bénéficiaire est adhérent d'un groupement de producteurs.</p>
Report de l'excédent de dépenses	<p>Non</p>	<p>Report sur les 4 années suivantes dans la limite des plafonds.</p> <p>Report sur 8 années en cas de sinistre.</p>	<p>Non</p>	<p>Non</p>
Unités de gestions	<p>plus de 4 ha</p>	<p>10 ha d'un seul tenant</p> <p>4 ha d'un seul tenant si le bénéficiaire est adhérent d'un groupement de producteurs.</p>	<p>Pas de conditions</p>	<p>Inférieure à 25 ha</p>
Engagements du propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> - conserver les biens acquis pendant 15 ans, ou les parts de groupements forestiers durant 8 ans ; - gérer la propriété pendant 15 ans conformément à un document de gestion durable (PSG si plus de 10 ha, et RTG ou CBPS entre 4 et 10 ha), dont elle devra être dotée dans les 3 ans suivant l'achat ; - reboiser les terrains nus dans un délai de 3 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> - conserver la propriété durant 8 ans, ou les parts de groupement forestier pendant 4 ans - la propriété doit être dotée d'un document de gestion durable (PSG, RTG, CBPS) au moment des travaux - appliquer un document de gestion durable durant 8 ans - plantations : plants conformes à l'arrêté régional relatif aux aides de l'état - en zone NATURA 2000 signer un contrat ou adhérer à une charte, ou s'il y a PSG le faire agréer au titre de l'article L.122-7 et L.122-8 du code forestier 	<p>Fournir l'attestation de l'entreprise d'assurance précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identité et adresse de l'assureur - la nature des risques couverts - le nombre d'hectares assurés contre le risque tempête - le montant de la cotisation d'assurance versée pour couvrir ce risque au titre de l'année civile 	<ul style="list-style-type: none"> - le contrat doit être conclu avec une coopérative, un gestionnaire professionnel, un expert, voire l'ONF - la propriété doit être dotée d'un document de gestion durable (PSG, RTG, CBPS) - le contrat doit prévoir la réalisation de programmes de travaux et de coupes - cession des coupes dans le cadre d'un mandat de vente, ou d'un contrat d'apport

NB : Ces différentes réductions peuvent être cumulées la même année

Ne se substitue pas aux textes en vigueur

PEFC Auvergne vous accompagne dans votre démarche de certification forestière

La certification PEFC repose sur un engagement réciproque entre PEFC Auvergne et ses adhérents. En effet, les propriétaires et exploitants forestiers s'engagent à respecter des principes de gestion durable et, en retour, PEFC Auvergne s'attache à faciliter leur mise en œuvre. Pour ce faire, le programme d'accompagnement définit les actions que doit mener PEFC Auvergne en reprenant les divers points des cahiers des charges pour le propriétaire et pour l'exploitant forestier. Dans le cadre de ce programme, **les adhérents PEFC sont conviés à un certain nombre d'évènements** (réunions d'information, formations, visites, etc.) et peuvent être destinataires de divers documents (fiches techniques, articles, etc.). PEFC Auvergne s'appuie sur la quarantaine de visites réalisées chaque année auprès des propriétaires et exploitants forestiers certifiés pour déceler les difficultés rencontrées dans la région et orienter le programme d'accompagnement afin de répondre au besoin de ses adhérents.

A ce jour, les difficultés rencontrées par les propriétaires concernent la contractualisation avec les entreprises de travaux forestiers (ETF) ou encore la conservation des certificats d'origine des plants, qu'ils ne pensent pas toujours à demander aux pépiniéristes. Les écarts au cahier des charges exploitant relèvent majoritairement des



points réglementaires en lien avec le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE) : fiches de chantier, contractualisation avec les sous-traitants, utilisation de panneaux de chantier, etc.

Nous invitons nos adhérents à se documenter sur ces points et nous leur proposons **désormais de télécharger directement de la documentation en lien avec ces thèmes et bien d'autres** via une page dédiée sur le site d'Auvergne Promobois : www.auvergne-promobois.com/pefc. Le programme d'accompagnement et les cahiers des charges PEFC (propriétaire et exploitant) sont également disponibles sur cette page.

Contact : M. Malard
aacf.pefc@wanadoo.fr
 Tél 04 73 98 71 30



Morgane Malard, nouvelle déléguée PEFC Auvergne
 Elle succède à M. Cyril Brochier et prend en main l'animation de l'Association Auvergnate de Certification Forestière.

Clôture du PDM de Courpière Olliergues : un bilan très positif après 5 ans d'animation

Le 19 juin s'est tenue au Brugeron la clôture du Plan de Développement de Massif qui a débuté en 2009.

Les animateurs Caroline Bruyère et Anthony Cubaynes ont organisé 30 réunions d'information avec 1 217 propriétaires qui ont pu acquérir des savoirs faire forestiers.

Ils ont réalisé 474 conseils individuels, ce qui a débouché sur 122 097 m³ de bois mobilisé. Ce sont par ailleurs 552 ha de forêts supplémentaires qui sont désormais encadrés par un document de gestion durable.

Les dispositifs d'aides du conseil général du Puy-de-Dôme ont permis un regroupement foncier de 100 ha et ont apporté des aides à la sylviculture pour 86 ha de surface travaillée. La dynamique est installée, les propriétaires et les élus ont pris conscience de leur rôle à jouer pour mobiliser la ressource bois, améliorer et renouveler les forêts du territoire.



Le CRPF remercie tous les partenaires financiers et techniques qui ont permis de réaliser avec succès cette opération de développement forestier. Opération financée par : l'Europe, le conseil régional, le conseil général du Puy-de-Dôme, les communautés de communes des Pays de Courpière et d'Olliergues.

JP.Loudes - CRPF Auvergne

Accéder aux sapinières d'altitude :

Exemple de développement forestier au sein d'un massif des Monts du Forez

Etre propriétaire de parcelles de sapin pectiné est un avantage non négligeable lors du renouvellement du peuplement. En effet, il est facile d'obtenir une bonne régénération naturelle sous du sapin pour éviter les contraintes du reboisement, quand cela est possible. Avoir ses parcelles de sapin en zone de montagne est aussi un avantage, il en apprécie la fraîcheur. Il ne reste plus qu'à appliquer une gestion suivie pour conserver durablement son patrimoine...

350 hectares

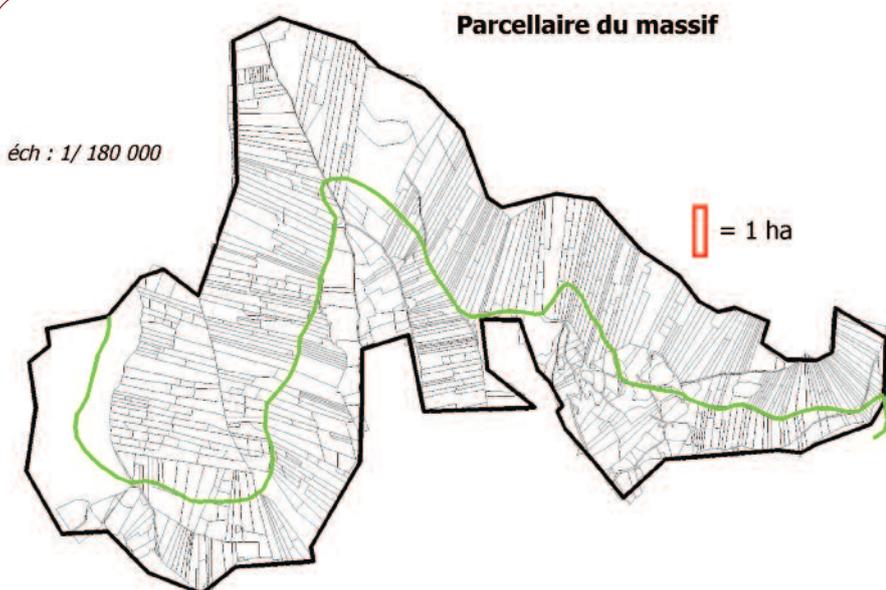
C'est pourtant un massif d'environ 350 ha couvert à 75 % par du sapin bien adapté aux sols et aux conditions climatiques du Forez qui était délaissé en grande partie par ses propriétaires faute d'une desserte adaptée. Plutôt découragés à l'idée de parcourir les kilomètres d'une piste encombrée de rochers sur des pentes très rudes qui n'offrait qu'un accès risqué en 4X4 (solide !) ou à pied... Les quelques rares exploitations réalisées se traduisaient de façon compréhensible par la récolte en une seule fois du peuplement. Difficile en effet vu les conditions de faire venir des exploitants régulièrement et pour des petits lots. L'avenir des parcelles de sapin de ce massif s'est donc joué pendant plusieurs dizaines d'années entre coupe rase ou abandon... **Jusqu'en 2008 où le maire de la commune de Valcivières, a convaincu le CRPF (dans le cadre de sa mission animation voirie co-financée par l'Etat, le conseil régional, le conseil général) de réaliser l'étude de faisabilité d'une voirie à grumier sur les 6 km du massif.**

800 parcelles !

Les difficultés techniques étaient fortes mais l'objectif de chacun a été de faire en sorte que les travaux aient le moins d'impact possible sur l'environnement. **Zones Natura 2000 à proximité, ruisseaux de montagne, captages d'eau potable à respecter, tout en intégrant le tracé dans le paysage par une emprise limitée au strict nécessaire.** La collaboration avec les services de l'Etat, du Parc Naturel Régional Livradois Forez, de l'Agence Régionale de la Santé et d'une entreprise locale de terrassement a permis d'obtenir le résultat attendu. La difficile mise en accessibilité des 800 parcelles de ce massif était terminée en 2012 et la seconde partie de l'action pouvait démarrer.

300 propriétaires

Dès le printemps 2013 l'action d'animation et de mobilisation du Plan de Développement de Massif « Pays d'Ambert/Livradois-Porte d'Auvergne » devenait réalisable pour les 300 propriétaires du massif et une première réunion réunissait 50 d'entre eux en forêt. Beaucoup venait pour la première fois sur place, certains inquiets devant l'éclatement de leur parcellaire ou du réel intérêt économique de leur « sapinière » d'altitude. L'exercice de préparation d'une coupe de jardinage animé par le CRPF a apporté les réponses à leurs interrogations quand à la possibilité de mise en œuvre des coupes de rattrapage. **La production non négligeable de leurs sapins, même à cette altitude (1200 m), a été mise en évidence et la présence d'acheteurs de bois (scierie et coopérative) permettait aussi de conforter les propriétaires.**



L'avenir du massif

Depuis ce premier rendez-vous, les visites techniques individuelles avec l'animatrice du PDM s'enchaînent et ont permis de réaliser les nécessaires premiers regroupements de coupes pour l'été 2014 (neige oblige !). Les difficiles objectifs de 2008 ont été atteints : **accéder à la montagne et à ses sapinières anciennes pour pouvoir produire et exploiter des bois dans des conditions économiques et environnementales acceptables.** Favoriser la conservation du patrimoine forestier.

P. Couvin - F. Jean
CRPF Auvergne



Nouvelles de la santé des forêts

Le rougissement printanier du douglas



Cette année dans le Livradois et la Montagne Thiernoise, les douglas ont brusquement rougi en sortie d'hiver (mars 2014), certaines plantations présentent jusqu'à 50% d'arbres rougissants. Ce phénomène affecte de jeunes douglas âgés de 4 à 12 ans. Le feuillage présente un aspect desséché, il vire au jaune, puis au roux. Ce dessèchement se produit des extrémités vers le centre et la base de l'arbre et parfois il est possible d'observer une longue tache marron qui colore l'écorce et qui correspond à un « coup de soleil ». Les causes du rougissement semblent très corrélées aux conditions climatiques de la fin de l'hiver : insolation importante, faiblesse des précipitations, températures élevées avec un gel nocturne, sol gelé qui rend l'eau indisponible pour les arbres... Les arbres penchés par les neiges lourdes ainsi que les plantations très dégagées sont plus affectés. Ce phénomène est irréversible, la seule lutte possible est préventive : prendre soin de bien mettre en place le système racinaire à la plantation et ne pas dégager ces peuplements trop brutalement.

Avancée de la chalarose du frêne

Cette maladie due à un champignon pathogène progresse. En Auvergne, elle touche actuellement l'Allier, progresse rapidement dans le Puy-de-Dôme. Le Cantal et la Haute-Loire sont encore indemnes... mais la progression est rapide ! Il n'y a pas de méthode de lutte, il est donc proposé dans un premier temps de reporter les plantations de frêne et les investissements en frênaie de production. Il faut également rester prudent dans l'exploitation des peuplements atteints, n'exploiter que les tiges très affectées (déficit foliaire > 50 %), car une résistance au pathogène semble se dégager. Il est conseillé de maintenir le frêne en mélange avec d'autres essences pour éviter les impasses sylvicoles. Tous les dépérissements de frênes ne sont pas liés à la chalarose, le diagnostic reste une affaire de spécialistes !



Certiphyto, possible report de la date butoir

La date butoir devrait être repoussée d'octobre 2014 au 26 novembre 2015 pour les propriétaires avec l'obligation d'avoir à cette date reçu une formation « Certiphyto » pour acheter et utiliser pour son propre compte des produits phytosanitaires professionnels. En attendant cette date, pour se procurer ce type de produit, il est nécessaire d'apporter la preuve que votre forêt est dotée d'un document de gestion durable.

Plus d'info sur :

draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr/Le-certificat-individuel.

Informez vous sur la Santé des Forêts sur www.agriculture.gouv.fr. En cas de doute sur des parasites ou des maladies dans vos bois, n'envoyez ou ne transportez pas d'échantillons, pour limiter les risques de propagation.

Contactez un technicien du CRPF Correspondant-Observateur Santé des Forêts : www.crpfauvergne.fr

J.L Parrel - CRPF Auvergne

Une formation Certiphyto "décideurs" à destination des propriétaires forestiers se tiendra les 17 et 18 septembre prochain au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de l'Allier de Neuvy. Contacts : CFPPA au 04.70.46.43.67 ou le CRPF Adrien Bazin au 04 70 44 70 89

Hubert Sonnier, agriculteur à la retraite un passionné des arbres et des forêts

Hubert Sonnier, agriculteur à la retraite, a constitué au fil des années, un patrimoine forestier sur les sols hétérogènes de Sologne Bourbonnaise. Il présente aux lecteurs de Forêts d'Auvergne ses motivations, et comment il a acquis ses connaissances et a su impliquer ses 5 enfants dans la gestion qui, aujourd'hui, assurent la valorisation de ce massif.

JPN : Pourriez vous rappeler a nos lecteurs les raisons qui ont motivé la plantation de certaines de vos terres agricoles ?

H.S : Très jeune, j'ai accompagné mon père qui assurait, pour des amis, la gestion de petits massifs forestiers autour de son exploitation agricole. Cela m'a donné la fibre forestière et je l'ai aidé à planter en pin sylvestre une quinzaine d'hectares de sols pauvres. Mes connaissances techniques, je les ai acquises en participant aux réunions du Syndicat des Propriétaires Forestiers, du Centre d'Etudes Techniques et Forestières de l'Allier (CETEF) à partir des années 70, puis du Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne (CRPF). Membre d'un Groupement de Développement Agricole, j'ai appris à bien connaître les sols de ma propriété, ce qui m'a aidé à choisir l'option forestière la mieux adaptée. Mes raisons ont toujours été à la fois économiques, mais aussi paysagères et cynégétiques.

JPN : Comment et à quel rythme avez-vous engagé ces plantations ?

H.S : Tout au long de mon activité agricole, pour les parcelles éloignées du siège de l'exploitation, ou impropres à l'élevage et à la culture (pente, humidité ou au contraire sols très secs), j'ai le plus souvent reboisé des petites superficies. Ainsi, entre les années 70 et 90, j'ai introduit diverses essences (Douglas, Chêne rouge d'Amérique, Alisier, Merisier, Noyer hybride, Noyer noir, Frêne). En 94 et 95, lorsque j'ai cessé mon activité agricole, j'ai réalisé le reboisement de 16 ha de terres agricoles pour lesquelles j'ai privilégié 2 essences : le Chêne sessile sur les sols sablo-argileux et le Pin laricio sur les sols sableux et limono-sableux. Pour localiser les essences, j'avais préalablement réalisé, avec l'appui du CRPF, des sondages à la tarière pé-

dologique. J'avais prévu également plusieurs allées forestières et ronds-points autour desquels j'ai introduit des Cèdres de l'Atlas à des fins décoratives et en espérant aussi qu'un jour, ils pourraient assurer une régénération partielle des parcelles contigües. J'avais bénéficié pour financer ces travaux de 2 prêts du Fonds Forestier National à 0.25 % sur 30 ans.

JPN : Comment avez-vous impliqué vos enfants dans la gestion forestière ?

H.S : J'ai impliqué très tôt dans la gestion de ces parcelles mes 5 enfants et notamment ceux qui résident dans le département : Ghislain et Thierry et qui ont une formation agricole ou paysagiste. Ainsi, nous avons réalisé ensemble l'entretien des jeunes arbres, taille de formation, élagage. Cette initiation leur a transmis également le goût de l'arbre et de la forêt. L'année dernière, j'ai rédigé, avec l'aide d'un gestionnaire indépendant, le Plan de Gestion de la propriété qui aujourd'hui, s'étend sur 50 ha.

JPN : Quels sont les principaux enseignements que vous tirez de votre cheminement ?

H.S : Sur le plan forestier, je suis un autodidacte et j'ai donc beaucoup appris lors des réunions techniques et en visitant d'autres propriétés ainsi qu'en échangeant avec d'autres propriétaires forestiers, gestionnaires, techniciens et ingénieurs des organisations professionnelles de la forêt. Ensuite, il faut posséder « le bon sens des hommes de la terre » pour acquérir une très bonne connaissance de son territoire et éviter ainsi des erreurs toujours possibles, notamment en plantant une essence inadaptée, opération qui peut coûter cher et risque de démotiver. Ma plus grande satisfaction enfin est de constater l'intérêt porté par tous mes enfants au monde de la forêt, même par ceux qui n'ont pas bénéficié de formation particulière. Ils poursuivent avec passion ce que j'ai moi-même réalisé et que j'avais appris de mon père.

Propos recueillis par J.P Nebout
CRPF Auvergne



2^{ème} FESTIFORET : 13 septembre à Félines (43)

Démonstration de porteurs forestiers, de grumiers, concours de bûcheronnage, jeux en bois... Stand et intervention du CRPF.
 Contact : 04 71 00 08 22 et sur www.cc-plateau-chaisedieu.fr



Foire Forestière du Haut-Lignon : 21 septembre au Chambon sur Lignon (43)

Animations, conseils, matériels forestiers, maison bois... Stand et intervention du CRPF.
 Contact : 04 71 59 87 63 et sur www.cc-hautlignon.fr

Forêt en Fête : 27 et 28 septembre à Roumégoux (15)

Contact : www.cantaletemps.fr.

Le 28 septembre sera une journée sur les variétés forestières améliorées : le matin des conférences avec des spécialistes sur le sujet, et l'après-midi, visite du verger à graines de la Luzette (provenance de douglas) et du verger à graines du Theil (provenance de mélèze Sudètes).

Contact : V. Pagès - CRPF Auvergne au 06 62 23 58 31



Plants de Douglas en pépinière forestière

Réunions CRPF du deuxième semestre 2014

Localisation	Date	Thème	Contact
15	Marcolès	10 septembre	V.Pagès 06 62 23 58 31
	Siran	17 octobre	
	Aurillac	17 septembre	
43	Secteur Chaise-Dieu /Paulhaguet	5 août	B.Fournier et M. Estrade 04 71 50 36 56
	Secteur Haut-Lignon Pays de Montfaucon	11 septembre	D.ChARRIER 06 88 02 24 86
		fin septembre - début octobre	
03	Lavoine	24 octobre	A.Bazin et J.Delfolie 04 70 44 70 89
	Secteur de Moulins	31 octobre	A.Bazin 04 70 44 70 89
63	Monts du Livradois / La Chaise Dieu	29 septembre	A.Vaussoué 04 73 98 71 17

D'autres réunions sont régulièrement organisées dans le cadre des animations territoriales, renseignez vous auprès de chaque antenne du CRPF.

Bulletin d'information semestriel du CRPF Auvergne

Comité de relecture : A. de Montlivault, Anne-Laure Soleilhavoup, JP. Loudes, D.Jay, I.Gibert-Pacault, JP.Nebout, JL.Parrel. Directeur de la publication : Anne-Laure Soleilhavoup. Responsable de la rédaction : J-P Loudes. Conception graphique et impression : Excepto - 63170 Aubière et Fusium - 63190 Lezoux, financé avec l'aide de l'Europe et des Chambres d'Agriculture d'Auvergne. Abonnement gratuit sur demande. Tirage N°55 : 24 000 expl. N°ISSN 1273-1331- juillet 2014. Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus en être destinataire ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées.



Problème d'adresse : informez-nous par e-mail : le-puy@crpf.fr ou par courrier à CRPF - 5 rue Alphonse Terrasson - 43000 LE PUY-EN-VELAY.
 Pensez à informer les services du cadastre de votre nouvelle adresse.